

nous fallait, en outre, nous préoccuper des affaires de ce vaste empire et si nous comptions dans cette Chambre de près de deux cents membres, dix ou douze députés qui parleraient et voteraient contre toute proposition soumise à la Chambre contre toute initiative quelconque, et cela, chaque jour, chaque semaine et chaque mois, nous serions alors en mesure de bien comprendre l'état de choses qui existait en Angleterre. Les deux grands partis politiques anglais se sont unis dans le but d'adopter cette importante modification des règles de la Chambre, à seule fin de poursuivre l'administration des affaires du pays, en dépit de l'opposition d'une infime minorité. J'aurai l'occasion, tout à l'heure, de dire quelques mots au sujet des motifs qui guidaient cette minorité. Peut-être la minorité a-t-elle été un obstacle, à ce temps-là, mais elle poursuivait une lutte exceptionnelle qui s'est terminée, du temps de ceux qui y ont pris part et de nos jours mêmes, par une de ces grandes évolutions que l'empire britannique a pu opérer, par une de ces grandes orientations nouvelles qui sont la caractéristique du peuple anglais. Une modification s'est opérée du consentement—je pourrais dire—de ces deux grands partis politiques anglais, le parti tory et le parti grit.

Cette modification que l'honorable premier ministre se propose d'opérer du règlement de la Chambre n'était-elle pas assez importante pour qu'on observât à son endroit la procédure ordinaire, celle qu'on avait toujours suivie et qu'on prit l'avis du parti libéral à ce sujet? C'est là un des motifs pour lesquels j'estime ne pas me tromper en disant que, si l'on a commis une grave erreur en jetant une question politique dans l'arène où s'exercent les passions des partis, une seconde erreur aussi flagrante a été faite, lorsqu'un côté de la Chambre a tenté de soulever la question d'une modification de notre règlement.

Le très honorable Winston Churchill, dans son ouvrage intitulé "Life of lord Randolph Churchill", écrit, à la page 220 du premier volume, en parlant de la part que son père avait prise aux débats qui ont marqué cette époque tourmentée, sous le titre "Ireland Under Storm", ce que je vais lire. On ne peut établir de parallèle entre l'Irlande sous la tourmente et le Canada sous l'orage qu'il traverse aujourd'hui. Voici :

Depuis ce temps, donc, l'obstruction et la clôture sont combattues l'une l'autre dans une lutte qui n'a respecté de frontières neutres, ni reconnu de droit commun. Rarement un usage ou un privilège parlementaire a pu résister aux dépréciations de ces deux alliées. Chaque faction a exploité, tour à tour, à son bénéfice, pour en priver ensuite sa rivale, tout ce

que la prudence toujours en éveil des premiers âges avait arrêté en vue de sauvegarder les droits d'une minorité. La procédure historique de la chambre des communes a été réduite à n'être plus que le cadre étroit qui avait servi jusqu'alors de modèle aux législatures continentales ou coloniales. Tout le champ de bataille a été dévasté. Tout ou presque tout ce qui se trouvait à la portée des combattants et qu'on pouvait détruire a péri—et cela sans rémission. Tant qu'il n'y aura pas à la chambre des communes un groupe d'opinion qui, à raison de sa plus ou moins grande indépendance des organisations de partis, ne peut être accaparé ou disparaître, grâce à un argument ou à sa tenue, ce conflit condamnable devra suivre la course désignée. Quoi qu'il en soit, la fin est proche. La majorité doit dominer. Un horaire élaboré et substantiel, établi, cela va sans dire, avec une certaine impartialité, peut bientôt assigner des limites immuables à tout débat. La victoire de la clôture sera complète. L'obstruction disparaîtra, puisqu'elle deviendra, par le fait même, inutile et impossible. Mais il peut se faire que l'on constate que le remède est plus cuisant que ne l'est la maladie et que la force et la réalité des institutions représentatives disparaissent également et aussi facilement. Il est certain que si la chambre des communes doit jamais regagner sa liberté évanouie et reprendre son autorité qui est à son déclin, ce sera au moyen d'un traitement nouveau et original et non au moyen d'une tentative arriérée en vue de faire revivre les systèmes du passé. Une liberté plus grande et plus généreuse dans le choix des sujets de discussion pourrait être une compensation dans le cas du règlement mécanique du temps accordé à la discussion. Le renvoi aux comités des détails d'une nature se rattachant à la finance et à la législation, et le renvoi aux corps locaux, provinciaux ou nationaux de la plus grande partie des questions contentieuses qui relèvent de leur juridiction respective, augmenteraient grandement la somme du temps dont on peut disposer. Peut-être ces méthodes plus compliquées mais plus scientifiques de l'élection parlementaire, généralement décrites se rattachant à la "représentation proportionnelle", assureraient-elles, un jour, cet élément détaché, auguste et impartial dans les conseils britanniques dont toutes les factions chercheront à gagner l'influence et la faveur.

Avant de lire le chapitre qui se rapporte à l'état de choses qui existait en Angleterre, lors de ce grand changement, j'aimerais citer quelques phrases d'un article que la "Gazette" de Montréal a publié dans son numéro d'hier matin; ces phrases sont extraites d'une conférence donnée par l'honorable représentant de Jacques-Cartier (M. Monk) au "St. Paul Young Men's Club", dans sa propre division électorale. La description qu'il fait de la clôture telle qu'elle existe maintenant, et de la façon en laquelle on l'a introduite en Angleterre, est brève et au point; elle est énoncée en une façon impartiale. Je crois qu'il importe de la citer ici, afin qu'on puisse établir la comparaison entre ce qu'on se propose de faire ici maintenant et ce qui a